

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme NICOLE BOULET, médiatrice
Mme ISABEL BERNIER-BOURGAULT, analyste
Mme MARIE-JOSÉE MÉTHOT, coordonnatrice

**MÉDIATION CONCERNANT LE PROJET D'AMÉLIORATION
À LA SÉCURITÉ DE LA ROUTE 185
DE CABANO À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR

VOLUME 2

Séance tenue le 9 septembre 2004 à 14 h
Salle du Conseil
79, rue Commerciale
Cabano

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2004

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA MÉDIATRICE 1

CONSENTEMENT À LA MÉDIATION 6

PRÉSENTATIONS DES PRÉOCCUPATIONS DES REQUÉRANTS 12



SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA MÉDIATRICE

5 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Bien, je vous remercie de vous être déplacés pour venir nous rencontrer concernant la préparation à la médiation du projet pour la sécurité de la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

10

Alors bon, je vais quand même me représenter pour le bénéfice de la sténotypiste, alors j'agis à titre de médiatrice, je suis accompagnée de madame Isabel Bernier-Bourgault, qui est analyste au Bureau, et de madame Marie-Josée Méthot, qui est la coordonnatrice, donc c'est elle qui a le devoir de vous contacter et d'essayer d'arranger les agendas de tout le monde.

15

Alors écoutez, nous avons fait une rencontre similaire à celle-ci, hier, avec les requérants. Ils ont tous accepté d'aller en médiation, c'est pour ça qu'on vous rencontre aujourd'hui.

20

Donc cet après-midi, moi, les points que je vais aborder avec vous, c'est le mandat qu'on a eu du ministre, les règles de déontologie du Bureau, les règles de procédure de la médiation, le déroulement de la médiation, votre consentement à la médiation. Et puis après ça, on va aborder les différentes préoccupations des requérants qu'on a rencontrés hier.

25

On vous demande pas de solutions après-midi, ni sans doute ce soir si on continue la médiation, mais on veut essayer de faire progresser la situation, le dossier.

30

Alors je vous rappelle, et je pense que vous devez déjà le savoir, le ministre de l'Environnement, monsieur Mulcair, a confié au BAPE, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation dans le dossier de l'amélioration de la sécurité de la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, alors à compter du 7 septembre 2004.

35

Alors l'article 6.3 stipule que le BAPE a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre, et de faire rapport à ce dernier des constatations et de l'analyse qu'il a faite de la situation.

40

Alors le ministre nous demande de lui remettre un rapport dans les trente (30) jours s'il y a pas médiation et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation. Alors ce qui veut dire qu'au début novembre, s'il y a médiation, on devrait remettre notre rapport au ministre.

45 Alors vous savez probablement qu'une médiation, c'est un règlement à l'amiable d'un différend, une forme qu'on dit alternative de règlement de litige ou de prétention de litige, par l'usage de la négociation et de techniques dites conciliatoires.

Donc en tant que médiatrice, mon rôle, c'est d'aider les parties à s'entendre, à conclure une entente et ce, comme médiateur, je le fais à titre de tiers impartial.

50 Alors les membres du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Alors ce statut implique que j'ai été assermentée par un juge de la Cour supérieure du Québec, je possède l'immunité des commissaires enquêteurs et certains pouvoirs comme celui d'exiger le dépôt de documents ou de demander à certaines personnes
55 de comparaître.

Je suis aussi soumise à l'obligation d'être équitable. Donc en tant que membre, j'ai adhéré à un code d'éthique et de déontologie que je me suis engagée à respecter. Alors vous allez trouver, dans la documentation, ce même code qu'on vous donne à chaque fois qu'on fait
60 une audience publique.

Alors entre autres, les règles du code font en sorte que vous êtes assurés de l'indépendance du commissaire, de sa neutralité, de son impartialité, de la transparence des travaux et de l'équité procédurale. Alors c'est certain que dans ce dossier-là, je vais agir
65 comme dans tout autre dossier, en toute neutralité et impartialité envers les deux (2) parties.

Alors mon rôle consiste à aider les parties à s'entendre. Alors ce que je vais faire, c'est rechercher des éléments de solutions, ce qui satisferait à la fois les requérants et vous, le promoteur. Alors il faut trouver des positions, des terrains d'entente.
70

Alors je sais pas si vous avez des questions aux propos que je viens de tenir, sinon je peux continuer.

75 Alors moi, hier, en première partie, j'ai proposé, en fait j'ai présenté aux gens la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, en fait je leur ai fait le détail de toute la procédure que le dossier que vous présentez a dû suivre.

Oui, monsieur Loranger.

80 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Est-ce qu'on rencontre les gens un par un ou tous en même temps?

PAR LA MÉDIATRICE:

85

Je vais vous dire ça tantôt! Je vais vous dire ça tantôt.

90

En fait, je vais vous expliquer les règles de procédure de la médiation. La médiation, ça permet d'obtenir une entente équitable entre les parties sur un projet donné, sans aller en audience publique. Alors il s'agit de trouver des terrains d'entente possibles, c'est pourquoi je demande aux participants de donner un consentement à la médiation.

95

Ce consentement, et ça j'insiste là-dessus, n'enlève pas aux requérants leur droit à l'audience publique si la médiation échoue. Alors la demande de médiation est faite sans préjudice au droit des personnes ayant demandé une audience publique.

100

Ce n'est qu'à la fin par exemple de la médiation, devant la présentation d'engagements de la part du promoteur qui satisfait les parties, que les requérants d'audience publique sont invités à retirer leur demande d'audience publique, sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'ententes soient respectées.

105

Alors par la suite, le médiateur doit faire rapport au ministre de l'Environnement de ses constatations et de son analyse, et le rapport inclura les éléments de l'entente s'il y a lieu. Et quand je dis les éléments de l'entente, il peut y avoir plusieurs ententes, c'est pas une entente unique pour tout le monde.

110

Enfin, la décision d'autoriser ce type de projet, bien, comme vous le savez, c'est pris par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement. S'il y avait entente, les éléments de l'entente seraient repris dans la recommandation du ministre à ses collègues. Si par contre, il y avait audience publique, le rapport du BAPE est constitué de recommandations qui peuvent ne pas être retenues par le ministre.

115

Alors la médiation présente donc certains avantages par rapport à l'audience publique, notamment parce que l'entente fera partie des conditions d'autorisation du projet, alors que l'audience publique ne présente aucune des garanties pour personne.

120

Alors la médiation favorise la bonification d'un projet, elle épargne habituellement du temps, elle épargne des frais et elle lie, d'une certaine façon, le ministre de l'Environnement qui a rarement proposé au gouvernement un certificat d'autorisation différent des termes de l'entente qui a été conclue entre les parties.

125

Alors je pense que cet aspect-là est quand même assez clair, je l'ai fait ressortir hier, il y a des gains pour vous, le promoteur, et il y a des gains aussi pour les requérants. Alors c'est déjà quelque chose qui s'avère intéressant.

130 Alors comment on va procéder dans la médiation! Bon, comme j'ai dit, hier soir j'ai rencontré les requérants, cet après-midi je vous rencontre, j'ai l'intention de procéder point par point; c'est-à-dire que s'il y a entente sur une problématique avec quelqu'un, je demande que cette entente-là soit entérinée et puis on n'y revient pas.

135 Au préalable, bon, je me suis assurée d'un accord sur la justification du projet et sur sa réalisation éventuelle. Autrement dit, pour pouvoir discuter des préoccupations des requérants, il faut qu'ils soient d'accord sur le fait que l'amélioration de la sécurité de la route 185, de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, se réalise, OK. Ça veut dire qu'on peut pas remettre en question la justification du projet.

140 Dans une médiation, on s'occupe des préoccupations vraiment personnelles de chacun des requérants, mais il est pas question de dire, bon bien, non, le projet, on n'en veut pas, on la veut pas cette route-là. Ça rend impossible la réalisation d'une médiation dans un contexte comme celui-là.

Alors les requérants – oui, monsieur Loranger.

145 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Quand vous parlez d'un projet, est-ce que c'est la nature du projet? Vous donner un exemple, une autoroute, c'est une route sans accès. Est-ce qu'ils sont d'accord avec une autoroute ou s'ils sont d'accord avec un projet qui serait peut-être à redéfinir? C'est différent, là.

150 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Écoutez, moi je pense qu'ils sont d'accord sur la justification du projet.

155 C'est certain que dans leurs préoccupations, ils veulent des améliorations, des améliorations qui ne peuvent pas remettre en question les faits qu'une autoroute, je dirais comme la Transcanadienne, ne doit pas avoir d'accès à tous les kilomètres. C'est quelque chose, de mon point de vue, qui est acquis, ça; on peut pas faire des accès à tous les kilomètres sur la Transcanadienne.

160 Alors bon, ceci étant dit, on verra tantôt la nature des préoccupations, et puis en tout cas, vous essaieriez d'examiner des alternatives qui pourraient éviter, en tout cas, les craintes de certains des requérants.

165 Alors aussi, je dois ajouter qu'à titre de médiatrice, j'ai le devoir moral de protéger le droit des tiers et de l'environnement. C'est-à-dire que je peux pas tasser le problème ailleurs. Comme je leur ai expliqué hier, si pour protéger leurs propriétés, on devait proposer un tracé, mettons qui va toucher à dix (10) autres propriétés, bien là, ça fonctionne pas.

170 Alors il peut arriver, dans certains cas, que des tiers soient concernés et là, à ce moment-là, j'évalue si la possibilité que ces tiers-là, on pourrait toujours éventuellement les inviter à participer, mais il faut qu'ils soient d'accord avec la proposition qui leur est faite. Alors c'est quelque chose que, pour s'engager dans la participation de tierces parties, il faut vraiment qu'on soit à peu près certain que ces gens-là vont consentir à accepter les modifications du tracé et les conditions que ça va leur apporter.

175 Et aussi, j'ai le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui serait injuste ou déséquilibrée. En d'autres termes, il faut qu'il y ait des gains de part et d'autre. Je donne un exemple, je pense que, bon, vous pourriez pas fermer la porte totale sur: bien, c'est comme ça et ça va rester comme ça! Il faut qu'il y ait des gains.

180 Ça veut pas nécessairement dire, et j'ajoute ici, que ces gains-là viennent nécessairement du ministère des Transports. Par exemple moi, je pourrais inviter, on va regarder comment ça se déroule, mais il y a d'autres acteurs dans le milieu qui, peut-être, pourraient contribuer à faire évoluer le dossier et moi, j'ai le pouvoir d'inviter qui je veux à participer à la médiation, si je pense que leur participation va aider à résoudre la problématique ou le dilemme dans lequel on se trouve.

185 À titre d'exemple, par exemple, le développement économique, c'est pas la responsabilité du ministère des Transports, c'est la responsabilité des municipalités. Donc en quelque part, s'il y avait une dynamique dans ce sens-là, je pourrais inviter la municipalité à participer.

190 Alors c'est certain qu'il faut pas qu'il y ait de perdant; s'il y a un perdant, c'est sûr qu'en quelque part, il y a des parties où la médiation a échoué. Même si on a essayé de faire des gains dans certains cas, ça pourrait faire en sorte que ça échoue.

195 Alors une fois que le consentement de tout le monde est obtenu, en fait on va faire une série de rencontres afin d'en arriver à une entente. On va parler des sujets de discussion, tantôt vous m'avez dit, est-ce qu'on va faire des rencontres tout le monde en même temps, ce soir, la rencontre va se faire avec l'ensemble des requérants, OK. Alors c'est certain qu'on approfondira probablement rien ce soir, il va y avoir des échanges entre vous et chacun des requérants. Ils n'ont pas les mêmes problématiques.

200 Donc moi, j'ai ouvert la porte hier à dire que je vais évaluer la situation, mais il est fort probable qu'il n'y aura pas continuellement de rencontres avec tout le monde en même temps. Il pourrait y avoir des rencontres avec un (1) ou deux (2) requérants à la fois, ce qui implique qu'on va devoir faire peut-être plus de rencontres, mais qui vont permettre de faire avancer plus rapidement chacune des problématiques.

210 Alors là, j'attends la fin de la rencontre de ce soir pour voir exactement comment je vais organiser ça, mais c'est certain qu'il va y avoir des rencontres parcellaires, avec un (1), deux (2), trois (3) requérants, pas plus que ça.

215 Donc la médiation, comme je leur ai dit hier soir, ça se déroule entre les requérants à l'audience, le promoteur et la médiatrice. Et c'est ça, si je juge à propos, bien, je peux inviter plein de gens. D'ailleurs, on a rencontré la chargée de projet du ministère de l'Environnement, et si on a besoin de sa participation à un moment donné, on l'invitera elle aussi.

220 Et donc mon rôle, ça consiste principalement à assister les participants, à susciter l'échange d'information objective, à faciliter la communication et le processus de négociation. Donc je m'attends à ce que tout le monde soit serein. On n'est pas ici dans une arène de boxe ou de lutte. Donc je pense que quand le climat est serein, ça facilite l'évolution de la situation.

225 Donc je vais m'engager à vraiment m'assurer que ça va fonctionner comme ça. Et aussi, je peux proposer des éléments de solution; alors si je constate qu'une entente est improbable, je peux mettre fin n'importe quand à la médiation. J'éterniserai pas ça pour le plaisir d'éterniser.

230 Alors si vous consentez bien sûr à la médiation, je m'attends de vous, comme je m'attends des requérants, que vous participiez de bonne foi.

235 Les échanges et les discussions entre vous et les requérants se font en ma présence, les négociations et la médiation ne peuvent en aucun temps se faire par l'entremise des médias. Alors les seules communications médiatiques, pour une médiation, c'est le BAPE qui les fait, pour annoncer la médiation. Alors si jamais quelqu'un prenait l'initiative d'aller mettre le dossier dans les médias, bien là, je devrai mettre fin automatiquement à la procédure.

240

CONSETEMENT À LA MÉDIATION

PAR LA MÉDIATRICE:

245 Alors première question, est-ce que vous consentez à ce qu'on fasse une médiation?

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

250 Oui, on consent à ce qu'on fasse une médiation.

PAR LA MÉDIATRICE:

Alors on peut dès maintenant échanger autour des préoccupations des requérants.

255 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

J'aurais une question, est-ce que c'est possible?

PAR LA MÉDIATRICE:

260

Oui.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

265

Sur la procédure comme telle, s'il y a six (6) demandeurs de médiation, est-ce que pour en venir à l'entente, ça va prendre six (6) ententes finalement?

Est-ce que si, par exemple, on en négocie quatre (4) sur lesquelles on vient à un terrain d'entente qui conduirait à...

270

PAR LA MÉDIATRICE:

À une entente.

275 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

C'est ça, c'est le cas de le dire! Et qu'il y en a deux (2) par exemple qui avortent, est-ce que les quatre (4) deviennent caduques ou est-ce qu'il y a quelque chose qui tient?

280

Si on va en audience publique après, on remet tout ça sur la table et on recommence?

PAR LA MÉDIATRICE:

285

Écoutez, moi, je pense qu'à partir du moment où le promoteur a signé une entente avec quelqu'un, cette entente-là, de un, s'il y avait – on fait des hypothèses. Mettons, s'il y avait des ententes avec quatre (4), nous, dans notre rapport, on fait état de ce qui s'est passé. Bon, si par exemple, il y a des ententes qui ont avorté, on explique ce qui s'est passé, la position du promoteur, la position du requérant, et c'est le ministre qui va décider ce qu'il fait avec ça.

290

Est-ce qu'il va décider que c'est farfelu, est-ce qu'il va convenir que oui, il faut absolument qu'il y ait une audience publique, ça, je peux pas répondre à ça.

295 Mais moi, je pense qu'à partir du moment où vous avez fait une entente avec un certain nombre de requérants, qu'il y ait ou non audience publique, je pense que vous êtes liés, et puis je vais revérifier avec nos conseillers juridiques et je vais vous donner une réponse ferme là-dessus, je pense que vous êtes liés avec ces requérants-là pour procéder à l'entente que vous avez convenue.

300 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

C'est parce que notre crainte dans ces dossiers-là, nous, on veut en venir à des ententes, mais on connaît pas mal le dossier parce qu'on a fait des consultations, etc., et puis il y en a, je le sais pas quelle entente va pouvoir intervenir.

305 Si la loi dit, la jurisprudence et puis...

PAR LA MÉDIATRICE:

310 Oui, tout à fait.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Moi, je veux en trouver un terrain d'entente, mais il y en a pas, j'en vois pas.

315 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Je veux juste vous rappeler, tout à l'heure j'ai dit, dans certains cas, peut-être que le ministère peut pas nécessairement aller très loin, mais peut-être qu'il y a d'autres acteurs qui peuvent faciliter une réponse par exemple.

320 Et puis je fais une hypothèse, peut-être que la municipalité peut dire, bien écoutez, c'est vrai que dans certains cas, il y aura une baisse de clientèle mais moi, je m'engage de telle façon, telle façon à supporter ces gens-là. Je le sais pas, au moment où on se parle.

325 Mais tu sais, la question, c'est pas de savoir si le ministère des Transports va mettre de l'argent ou pas pour compenser, c'est pas ça la question, en tout cas de mon point de vue. La question, c'est de savoir, est-ce que ces gens-là vont trouver, dans le cadre de la médiation, une réponse qui va venir de je sais pas qui, du ministère, de la ville, bon, qui va à la fois les rassurer et leur donner une certaine garantie.

330 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

335 OK. Mais lorsque vous allez déposer votre rapport, je sais pas, moi, il y a eu quatre (4) règlements sur six (6), c'est hypothétique, et vous avez dit tantôt, le ministre va regarder ça.

PAR LA MÉDIATRICE:

Oui.

340 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Ces personnes-là, elles vont aller chercher quoi de plus en audience publique?

PAR LA MÉDIATRICE:

345

Rien! Bien, en tout cas, la lecture que j'en fais, et je leur ai dit hier...

PAR L'ANALYSTE:

350

Ils le savent très bien.

PAR LA MÉDIATRICE:

355

Ils le savent très bien, on leur a dit hier.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

360

Parce que nous autres, c'est sûr qu'on est de bonne foi, et notre gain, juste de pas y aller en audience publique, le temps et l'argent et tout ça, juste ça, pour nous autres, c'est un gros gain.

365

Mais s'il y en a pas – moi, je me dis, moi personnellement, je vais aller au maximum de mon autorité et je vais aller au-dessus s'il faut pour proposer quelque chose mais si, à un moment donné, on peut pas aller plus loin, en théorie, ils devraient pas avoir plus en audience publique.

Et ça, les gens le savent aussi?

PAR LA MÉDIATRICE:

370

Bien, on leur a dit hier; que les gains qu'ils ont à faire, c'est ici, maintenant.

375

Et moi, je leur ai dit très clairement, nous, au BAPE, quand on fait notre rapport dans le cadre d'une audience publique, on fait un paquet de recommandations, on émet des avis, le ministre regarde notre rapport, il prend l'analyse environnementale du ministère et il décide ce qu'il retient. Donc il pourrait ne rien retenir comme il peut retenir l'entièreté des recommandations qu'on lui fait.

380 Et dans le cadre d'une audience, vous comprendrez, et puis vous avez vécu
l'expérience, on peut pas juger au cas par cas sur un tracé par exemple de quinze kilomètres
(15 km), comme celui-ci, monsieur untel a droit à ceci, monsieur un autre tel a droit à cela, on
fait jamais ça dans un rapport d'audience publique.

385 Alors c'est certain que les gains des requérants, c'est dans le cadre de la médiation. Et
le ministère aussi a des gains à faire. Mais c'est sûr que le ministère, il va aller dans la limite de
la légalité, en fait des lois qui encadrent les travaux du ministère des Transports, dans ce cas-ci,
et puis dans le cadre des expériences et de la jurisprudence qui existent jusqu'à maintenant.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

390 OK. Tantôt, vous avez dit, bon, je signe une entente, elle va prévaloir, même si on va
en audience publique, elle prévaut pour moi et elle prévaut pour le plaignant aussi?

PAR LA MÉDIATRICE:

395 Oui, oui, tout à fait.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

400 Il peut pas revenir en audience publique et demander plus.

PAR LA MÉDIATRICE:

405 Non, tout à fait, exactement.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Elle est signée entre les deux (2) parties et c'est ça.

410 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Oui, oui, c'est entre les deux (2) parties, c'est ce que vous avez signé.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

415 Lui, à un moment donné, il pourrait demander plus.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

420 Oui, c'est ça. C'est dur de donner moins, mais lui pourrait demander plus.

PAR LA MÉDIATRICE:

425 C'est ça, l'entente qui est intervenue, en tout cas, écoutez, vous, vous signez une entente et lui accepte de retirer sa demande d'audience publique. Parce qu'à la fin, s'il y a une entente, le requérant, il retire sa demande d'audience publique.

430 Donc en tout cas, dans mon livre à moi, cette demande-là, il peut plus revenir avec. OK?

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

435 C'est parce que nous, quand on a fait nos consultations, on a déjà assumé une partie de risque, dans le sens de dire, on le donne tu, on le donne tu pas, parce qu'il y en a tu un qui va se lever et qui va demander des audiences. Tu sais, on a déjà pris, on a déjà pris des risques.

PAR LA MÉDIATRICE:

440 D'ailleurs, juste à ce titre-là, les gens, hier, ont dit, bien voyons, monsieur Loranger, on a parlé avec et il veut pas ci, il veut pas ça, bon.

445 Alors moi, ce que j'ai fait, je leur ai dit: écoutez, monsieur Loranger, quand il vous a parlé, le dossier, je sais pas où est-ce qu'il était rendu, mais il est fort possible qu'il était pas en mesure de vous dire, oui monsieur, cela je vais le faire pour vous, cela je le ferai pas. Il faut vraiment qu'il attende, d'abord, d'avoir des autorisations pour être en mesure de dire, oui la route, c'est comme ça qu'elle va se faire et c'est comme ça qu'elle va se réaliser. Donc s'il vous disait qu'il voulait pas vous parler ou qu'il vous disait non, c'est qu'il était pas placé dans une situation où il pouvait vraiment s'engager dans une voie ou dans une autre.

450 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

C'est exactement ça. Mais là, aujourd'hui, il y a des dossiers où je peux aller plus loin, et il y a des dossiers – en tout cas, on verra.

455 **PAR LA MÉDIATRICE:**

En tout cas, on va en parler. On va en parler!

460

465

PRÉSENTATION DES PRÉOCCUPATIONS DES REQUÉRANTS

PAR LA MÉDIATRICE:

Alors écoutez, on a six (6) requêtes. Vous les avez pas vues?

470

PAR M. LOUIS BELZIL:

On a eu les lettres, on a eu copie des lettres. Si elles ont pas changé.

475

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

À moins qu'elles aient changé.

PAR LA MÉDIATRICE:

480

Bien, vous les avez eues, c'est le ministère de l'Environnement qui vous les a envoyées?

PAR M. LOUIS BELZIL:

485

Oui.

PAR LA MÉDIATRICE:

490

Bien écoutez, si vous les avez, les lettres ont pas dû changer en cours de route, à moins qu'il y ait quelque chose qui se passe entre Rimouski-Québec, quelque chose qui se passe pas à Québec.

495

Alors bon, je vais peut-être les reprendre une par une, sans ordre, c'est tout à fait dans le désordre.

500

Alors il y avait Denise et Sylvain Bossé, c'est Ultramar sur la 185. Alors eux autres, en fait, ils perdent l'accès direct à la route, et perte de visibilité. C'était l'impact du projet, l'échangeur serait à deux point six kilomètres (2,6 km).

Si on dit des erreurs, vous nous corrigerez mais, en tout cas! Bon, ce qu'ils nous disent, c'est que, bon, il y a pas de solutions qui ont été proposées, ça va nécessiter une réorientation, une relocalisation, un déplacement envisageable.

505

Ah, c'est vous qui disiez ça, c'est vrai, c'est dans l'étude d'impact.

Alors l'autre, c'est le Salon de débosselage, Berthier Thibault. Alors lui aussi, il invoque perte d'accès direct à la route, perte de visibilité. Alors bon, il y avait pas de solution proposée dans l'étude d'impact.

510

Monsieur Lucien Ouellet, Club de motoneige de Témiscouata, donc il parlait de la séparation de la piste de motoneige de leur chalet. Nous, on leur a dit hier que dans l'étude d'impact, et on leur a lu les termes, qu'une entente sera conclue avec le Club de motoneige en vue de relocaliser leur bâtiment. Alors c'est ça qui était marqué dans l'étude d'impact, on leur a dit ça hier. Donc on pourra poursuivre.

515

Ensuite, le suivant, c'est Claude et Lynda St-Pierre, en fait le Dunkin Donuts, le motel Cabano et la station Shell. Alors eux aussi, l'impact, c'est perte d'accès direct à la route. Bon, ce qu'ils voulaient eux autres, je pense que c'est l'aménagement, c'est eux autres qui veulent l'aménagement d'un viaduc à la hauteur de la rue des Érables. Donc bon, il y a pas de solution proposée et on verra.

520

Enfin, madame Rita Pelletier, qui est 41, chemin de la Petite-Rivière. Elle, en fait, vous allez exproprier une partie de sa propriété où se trouve sa fosse septique et son champ d'épuration, et je pense que, en fait selon ses propos, c'est le seul endroit, sur son terrain, où ces installations-là peuvent se situer. Alors elle, elle propose une modification du tracé, c'est-à-dire une petite courbe sur le chemin de la Petite-Rivière. En tout cas, vous verrez.

525

Ensuite, monsieur Claude Leblanc, la bâtisse commerciale où était installé Bombardier. Alors lui, il dit, c'est une perte d'accès direct à la route, perte de visibilité, séparation de la piste de motoneige et de Bombardier. Lui, ce qu'il veut, c'est un dédommagement équitable. Et la solution, vous autres, que vous proposez, c'était l'élargissement du pont de la rue Raymond pour le passage des sentiers de motoneige du centre d'essai de Bombardier.

530

Non?

535

PAR M. LOUIS BELZILE:

Bien, c'est pour une piste cyclable ou bien de motoneige, mais c'est pour accès à Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

540

PAR LA MÉDIATRICE:

Mais de toute façon, ce qu'il nous a dit hier, c'est que Bombardier n'était plus là. Alors pour le reste, on verra.

545

Lui, ce qu'il disait hier, c'est qu'il aurait de la difficulté à relouer ou à vendre à ses bâtiments, compte tenu du projet de route.

550 **PAR L'ANALYSTE:**

En fait, la plupart des commerçants, ils évoquent aussi la perte de valeur de leurs bâtisses commerciales, étant donné qu'ils ont plus un accès direct à la route.

555 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Eux, ils craignent d'être dévalués, que leurs bâtisses soient dévaluées parce qu'elles seraient plus situées sur l'accès, en fait la route principale, la Transcanadienne qui est actuellement à deux (2) voies; mais ils craignent une dévaluation.

560

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Bien, je pense que les bâtisses dévaluent pas. L'évaluation du commerce ou du chiffre d'affaires c'est autre chose, mais les bâtiments, en ce qui me concerne, ça dévalue pas. Mais les fonds de commerce, c'est une autre histoire.

565

PAR LA MÉDIATRICE:

Alors ça, bien en fait, la question d'évaluation, c'est plus la municipalité qui sera en mesure de nous apporter des éclaircissements là-dessus, on verra en temps opportun.

570

Alors ça, c'est l'ensemble, en tout cas c'est le portrait des préoccupations de chacun des requérants.

575 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Bien, dans le cas du garage Ultramar, en tout cas, c'est celui qu'on a vraiment de la difficulté parce que nous, notre position, on a de la jurisprudence qui dit qu'un droit de trafic, c'est pas un droit acquis, et on a de la jurisprudence pour appuyer ça.

580

C'est un peu la même chose pour St-Pierre, le Dunkin Donuts. Par contre, lui, la différence, il y a le viaduc dont on va parler.

585

Au niveau du Salon de débosselage, c'est un peu la même chose qu'Ultramar, malgré qu'au niveau du Salon de débosselage, on a un petit peu plus de difficulté parce qu'on pense pas que la circulation de transit va arrêter pour se faire débosser au garage. C'est différent de quelqu'un qui arrête pour prendre de l'essence ou quoi que ce soit.

590

C'est sûr qu'Ultramar, il va perdre, il subit des préjudices. Sauf que nous autres, au ministère, on regarde nos lois et nos règlements, on trouve pas de façon de compenser. Si on avait pris du terrain ou si on avait exproprié, ça aurait réglé une partie du problème, parce qu'on aurait été en mesure de négocier.

595 Au niveau des motoneiges, effectivement, je pense qu'il y a des solutions. Madame Pelletier a des solutions aussi.

595

Monsieur Leblanc, bien nous, on a fait nos premières consultations, si je me souviens bien, en février 2002, il y a quelqu'un chez nous qui a rencontré les gens de Bombardier et déjà à ce moment-là, Bombardier nous aurait mentionné que pour eux autres, ils déménageaient d'une manière ou d'une autre, parce qu'ils font des essais avec des prototypes et ils veulent faire ça d'une façon plus discrète. De toute façon, ils déménageaient.

600

Et Bombardier ne s'est jamais remanifesté, alors nous, c'est sûr qu'on n'a pas trouvé de solutions; des solutions, il y en a, on a juste à faire un passage. Il y aurait des solutions. Mais de toute façon, il y en a déjà très à proximité. Mais ils sont jamais revenus à la charge, ils se sont jamais manifestés au niveau des consultations.

605

Alors c'est sûr que si c'est juste d'invoquer la perte de visibilité, bien, Ultramar et Salon de débosselage, et monsieur Leblanc, on est pas mal tous dans le même bateau.

610

Dans le cas de Claude St-Pierre, bien, faire un viaduc, nous, on n'est pas d'accord compte tenu des volumes de circulation. Et c'est sûr que si on fait un viaduc, monsieur St-Pierre n'aura plus de problème, tout disparaît. Si on fait un viaduc, monsieur St-Pierre, il est exproprié, il reste plus rien.

615

PAR M. LOUIS BELZILE:

On affecte des tiers.

620

PAR LA MÉDIATRICE:

Bien, sûrement qu'il y a des tiers.

625

Mais nous, juste une question en passant, c'est quoi la distance que, par exemple les gens qui viennent du Nouveau-Brunswick, qui passent, en fait il y a une bretelle d'accès qui va être un peu avant le Dunkin Donuts, donc c'est quoi la distance qui existerait entre le Dunkin Donuts, leur emplacement actuel, et sur l'autre voie, les gens qui viennent de Rivière-du-Loup.

630

C'est quoi le trajet qu'ils vont avoir à faire pour aller à ce commerce-là? On n'a pas les distances, on aurait aimé ça.

635

PAR M. LOUIS BELZILE:

Il y a trois kilomètres (3 km) entre les deux (2) échangeurs, et puis le Dunkin serait à peu près, du côté de Notre-Dame-du-Lac, c'est environ un point deux kilomètre (1,2 km). De l'autre côté, un point huit (1,8 km) plus ou moins.

PAR LA MÉDIATRICE:

Un point deux kilomètre (1,2 km) à peu près de chaque côté?

640 **PAR M. LOUIS BELZILE:**

Un point deux (1,2 km) et un point huit (1,8 km). Un point huit (1,8 km), si vous venez du nord, et un point deux (1,2 km) si vous considérez côté sud.

645 Si vous passez tout droit et vous voulez sortir à Commerciale sud, et revenir, on parle de un point deux (1,2 km). Et de l'autre côté, c'est un point huit (1,8 km).

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

650 On pourrait vous le donner au mètre près.

PAR LA MÉDIATRICE:

655 Bien, quand on sera rendu à négocier, on pourra peut-être y aller de façon plus rigoureuse. Mais c'est parce qu'on n'avait pas vraiment une idée, on l'avait parce qu'on l'a fait hier, on s'est promené un petit peu pour aller voir la localisation de chacun des commerces, bon, leur situation par rapport à la route actuelle et par rapport au projet que vous voulez faire. Alors c'est ça, on se demandait, on se posait cette question-là.

660 Moi aussi, il y a des questions, en fait, que je me pose et que je veux valider, c'est en fait les ententes entre les pétrolières et ces commerces-là. Bien, entre autres dans le cas de monsieur Bossé, c'est quoi l'entente entre une pétrolière et son commerce.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

665 C'est ça, en tout cas ce que j'avais compris, c'est que ça lui appartenait à lui, Ultramar ne faisait que fournir. Parce qu'effectivement, vous pouvez avoir des postes où tu opères mais ça appartient – si ça appartenait à Ultramar, je pense que le problème se poserait pas. Mais moi, ce que j'avais compris, c'est que ça lui appartenait. Ce serait bon, effectivement, de connaître quelle entente.

C'est à lui, selon moi, c'est à lui. Il est propriétaire.

PAR LA MÉDIATRICE:

675 C'est ce qu'il nous a dit, il est propriétaire, donc il achète probablement l'essence d'Ultramar, c'est ce que je comprends. Mais par contre, ça fait une visibilité à Ultramar et, en

680 tout cas, si on a bien vu, en tout cas à partir de Rivière-du-Loup, des stations de service, il y en a pas vraiment sur le bord de l'autoroute.

Donc est-ce que pour Ultramar, cette visibilité-là est importante ou elle l'est pas. Je connais pas le volume de pétrole qui transite chez monsieur Bossé, quelle sorte de ventes qu'il fait, mais est-ce que – bon, ça, c'était une question qu'on se posait.

685 L'autre question, dans l'étude d'impact, si je me rappelle bien, on dit que le long des futures voies d'accès, il y aurait possibilité que des commerces s'installent là et eux, dans le fond, ça compenserait pour les pertes.

690 La question qu'on se pose, c'est: à qui appartiennent les terrains qui seraient disponibles le long des voies d'accès, des deux (2) côtés, près des échangeurs?

PAR M. LOUIS BELZILE:

695 D'après moi, c'est des terrains privés. L'aménagement du territoire, c'est le rôle de la municipalité.

Il y a peut-être des endroits, aussi, il y a certains secteurs qui sont des secteurs qui sont agricoles aussi, peut-être pas dans ce coin-là.

700 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

Peut-être que la municipalité en possède, par exemple.

PAR LA MÉDIATRICE:

705 Parce que vous autres, vous avez une entrée le long des rampes d'accès, votre emprise est de combien, à ces endroits-là? C'est tu l'équivalent...

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

710 Bien, la future autoroute, si on regarde vis-à-vis Cabano, on doit aller chercher facilement cent mètres (100 m), les dessertes, au-delà de cent mètres (100 m); cent mètres (100 m) en moyenne.

715 **PAR M. LOUIS BELZILE:**

Mais les emprises, c'est des emprises qui sont nécessaires pour les besoins de l'autoroute.

720 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Oui, oui.

725 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Il s'agirait de voir s'il y a des terrains qui appartiennent à la municipalité. Il y a peut-être des terrains qui appartiennent à la municipalité.

730 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Ça, on peut valider ça. En tout cas, c'est parce que je voulais juste éclaircir qui est propriétaire de quoi.

735 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

Nous autres, on n'a pas d'immeubles extra routiers. À partir du moment où on va avoir acquis l'emprise dont on a besoin, on n'a pas de terrain excédent à ça.

740 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Non, non, c'est certain.

745 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

À l'heure actuelle, on n'en possède pas et ce qu'on va acquérir, c'est pour les fins de la route comme telle.

750 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Et dans l'emprise que vous allez acquérir, par exemple vous allez acquérir une certaine largeur d'emprise mais vous restez en possession de cette emprise-là à perpète, si on peut dire.

755 Mais s'il y a rien, par exemple si c'est pas dans un fossé, là, il me semble de mémoire qu'i y a pas d'installations, quelles qu'elles soient, qui peuvent se faire dans une emprise routière.

760 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Bien là, pour l'emprise, l'emprise moyenne, avec les bretelles, les chemins de desserte, c'est cent trente mètres (130 m); c'est environ cent trente mètres (130 m), avec les bretelles et tout ça, c'est une moyenne de cent trente mètres (130 m).

765 Les dessertes, on les fait justement pour que les lots soient pas enclavés, pour que les gens aient accès. C'est sûr que du côté extérieur des dessertes, il y a accès, les gens pourraient avoir des entrées privées ou commerciales, il y a accès sur les chemins de desserte. Sauf qu'ils ont pas accès sur l'autoroute elle-même, elle, elle est non-access. Mais ils ont accès sur les bretelles. L'extérieur des chemins de desserte, ils peuvent avoir accès comme tel.

770 **PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:**

Un peu, si on les rétrocède aux municipalités, leur vocation demeure locale.

775 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Les dessertes sont remises aux municipalités, parce que nous, il faut comprendre...

PAR LA MÉDIATRICE:

780 On va peut-être arrêter deux (2) secondes, parce qu'il y a quelqu'un.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

785 Parce que nous, les dessertes sont remises aux municipalités. Ça change rien pour eux, là, mais nous, on n'est pas propriétaire d'aucun fonds de terrain, on exproprie toujours pour et au nom des municipalités. Et le fait que le ministère ait la gestion de la route, c'est lui qui est propriétaire.

790 Mais la journée où on n'entretient plus la route, on abandonne l'entretien de la route ou d'un tronçon routier, exemple si on corrige une courbe, le fonds de terrain revient automatiquement à la municipalité qui, elle, va le gérer selon la Loi des cités et villes si c'est une cité et ville, et si c'est le Code municipal, bien, selon les prescriptions du Code municipal.

795 Mais on n'est pas propriétaire des fonds de terrain, sauf pour l'ancien Office des autoroutes, l'autoroute 40 à Montréal.

800 Nous, la loi fait qu'on exproprie toujours pour et au nom de la municipalité. Mais pour eux autres, ça change rien de rentrer dans ces détails-là, sauf que les dessertes, nous, on les remet aux municipalités, à moins qu'une desserte soit le prolongement d'une route collectrice pour aller rejoindre le carrefour, là on prendrait la gestion de cette longueur additionnelle là.

Mais si c'est des dessertes seulement locales, pour donner accès aux lots chaque côté, adjacents, à ce moment-là on remet ces routes-là aux municipalités et c'est la municipalité qui va assumer l'entretien. Ça devient comme une rue de ville, une rue municipale.

805 Et puis ça, la construction, souvent les dessertes, c'est des dessertes agricoles parce qu'on donne accès à des terres agricoles.

810 Si c'était en milieu urbain, bien, effectivement, ça pourrait être pavé et à la limite, ça pourrait aussi être urbanisé. Ça pourrait être la desserte, exemple, si vous faites une desserte au boulevard de la Capitale, bien, c'est sûr que vous ferez pas une rue avec des fossés, ça va être urbanisé. Ça pourrait, à la limite, être la même chose dans le secteur de Cabano.

815 Je ferais pas ça entre Saint-Louis et Cabano, mais il pourrait y avoir une desserte qui serait urbanisée dans le secteur de Cabano. Dans le secteur urbain, à la limite, ça permettrait de résoudre des problèmes, ça pourrait être urbanisé.

PAR LA MÉDIATRICE:

820 C'est beau, ça répond à ma question.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

825 Parce que nous, ce que les gens demandaient à l'intérieur de ce projet-là, c'était que l'autoroute soit construite dans le tracé actuel. Alors construire une autoroute dans le tracé actuel, c'est loin d'être évident parce que l'autoroute est sans accès, et dans le secteur Cabano-Saint-Louis, si on restait dans le tracé actuel, on expropriait neuf (9) commerces et quatre-vingts (80)...

PAR M. LOUIS BELZILE:

830 Dans le fond, dans ce secteur-là, il y a soixante-huit (68) résidences, dans le secteur résidentiel, il y a environ soixante-huit (68) résidences et neuf (9) commerces, plus ou moins. Et puis si on rentrait dans ce secteur-là, on prenait un côté du chemin au complet.

835 Et en plus de ça, on rapprochait la route des résidences. Donc c'était une question de bruit d'ambiance, qui était affecté.

PAR LA MÉDIATRICE:

840 C'est ça. Vous avez en fait choisi le tracé qui était de moindre impact.

PAR M. LOUIS BELZILE:

845 De moindre impact.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

850 C'est ça, on avait soixante-huit (68) résidences, neuf (9) commerces qu'on allait exproprier. Et on a tout essayé, là; quand je dis, on a tout essayé, on a essayé de faire une autoroute avec une bande médiane en béton, ce qu'on appelle un New Jersey, comme le boulevard de la Capitale, exemple, pour prendre le moins d'emprise possible.

855 Et on a même essayé une bande médiane pour les deux (2) chaussées d'autoroute, les quatre (4) voies d'autoroute, une bande médiane entre la desserte et la chaussée d'autoroute, trois (3) bandes médianes pour rapetisser l'emprise. Encore là, ça passait pas.

860 Alors on a tout essayé, là, on a analysé plusieurs solutions, on a tout mis sur la table pour voir, est-ce qu'on peut passer en amenuisant, en expropriant pas soixante-huit (68) résidences. Mais même en mettant trois (3) bandes de béton, pour pas perdre un pouce (1 po) de terrain, les deux (2) voies, une bande de béton, les deux (2) autres voies d'autoroute, une bande de béton et la desserte, on n'était pas capable.

865 Et de toute façon, ça aurait été invivable pour les gens chaque côté. Alors ça, c'est des choses qu'on a analysées.

On a aussi, si ça vous intéresse, peut-être pour mieux comprendre le projet, on a une simulation visuelle du projet qu'on pourrait vous présenter cet après-midi.

PAR M. LOUIS BELZILE:

870 Sur un portable.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

875 On pourrait vous la montrer, si vous voulez la voir.

PAR LA MÉDIATRICE:

880 Ce serait intéressant, ça.

PAR M. VICTOR BÉRUBÉ:

Ça dure deux-trois (2-3) minutes.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

885 Ça, on pourrait vous le montrer, si vous voulez le voir.

PAR LA MÉDIATRICE:

890

Oui, ça pourrait être intéressant.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

895

Mais on a tout fait pour essayer de rester, parce qu'on n'aura pas beaucoup de secteurs, sur l'ensemble de la 185, où on va être à l'extérieur du tracé. On va en avoir un dans notre secteur, quand on part de Saint-Antonin, on a encore un secteur, avec le projet qu'on a proposé, qu'on va être un petit peu à l'extérieur, mais la plupart du temps, on essaie de rester, mais c'est pas évident.

900

PAR LA MÉDIATRICE:

Et en tout cas, si ma mémoire est bonne, la municipalité est tout à fait d'accord avec votre projet.

905

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

La municipalité est tout à fait d'accord avec le projet. Il y a eu plusieurs consultations. Exemple, dans le cas de monsieur St-Pierre, ça a fait l'objet aussi d'un débat, la question du viaduc, la municipalité était d'accord à pas avoir de viaduc.

910

Parce qu'habituellement, les premiers qui s'opposent lorsqu'on ferme des accès, habituellement, c'est les municipalités. Dans ce cas-là, la municipalité était cent pour cent (100 %) d'accord.

915

PAR LA MÉDIATRICE:

Si ma mémoire est bonne, monsieur St-Pierre, il est propriétaire de la bâtisse, il opère deux (2) des commerces, mais pas la bannière Shell, c'est une location, quelque chose du genre.

920

VISIONNEMENT DELA PRÉSENTATION POWER POINT

PAR LA MÉDIATRICE:

925

Alors ce soir, on va commencer par la présentation que vous nous avez faite, pour vraiment bien expliquer à tout le monde.

930

Et puis après ça, bon en tout cas, vous avez l'ensemble des préoccupations, ce que je voulais faire, c'est demander à chacun des citoyens, chacun des requérants, de dire ce qu'il veut, c'est quoi les problèmes et tout ça.

Vous, vous recevez cette information-là et puis, bon, vous examinez la situation. Et si, dans certains cas, vous voulez mettre sur la table certaines propositions, vous pouvez le faire.

935 Parce que j'ai vraiment dit, hier, aux requérants, qu'on essaie que le processus soit transparent, que d'habitude on rencontre tout le monde tout le temps en même temps, mais que pour faciliter les discussions, les échanges, que moi je considérais que j'ai pas de cachette à faire à personne, mais je veux que si on se consacre à un cas, je fasse pas perdre le temps de tous les autres.

940 Donc dans ce sens-là, on va étaler, après-midi-soirée, parce que j'ai vérifié auprès d'eux leurs disponibilités dans l'après-midi, alors même qu'on pourrait en faire le matin.

945 Moi, la semaine prochaine, malheureusement je peux pas être là parce que je suis ailleurs, alors on pourrait commencer dans la semaine du 20, ça fait que ce serait plaisant que vous regardiez vos disponibilités pour voir si vous avez des contraintes.

On pourrait faire, en fait je prévois, moi je pourrais pas commencer le 20, je pourrais commencer le 21. Mettons, on part le 21 au matin ou on peut partir le 20 en fin de journée.

950

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Moi, le 20, je peux pas. Dans la semaine du 20, monsieur Bérubé est en vacances.

955 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Ça peut être le 21, ça peut être le 22-23.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

960

En tout cas moi, je suis disponible 21-22-23.

PAR LA MÉDIATRICE:

965 Bien, disons qu'on commence, regardez ce qu'on peut faire, on commence le 21 en soirée et là, en tout cas, on pourrait faire peut-être trois (3) demi-journées, 22 au matin, 22 après-midi et 22 au soir, et voir comment ça évolue.

970 Si je décide de faire intervenir quelqu'un, une autre organisation, peut-être que ça me permettrait de le faire le 23, pour essayer de faire avancer ça le plus possible.

Parce que vous comprendrez, je veux quand même laisser du temps de réflexion à tout le monde, ça fait que plus vite on aborde certaines dimensions, bien après ça, je peux laisser

975 un peu de temps aux gens pour réfléchir, et après ça on revient sur des propositions beaucoup plus ciblées.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

980 21 au soir et 22, ça serait parfait.

PAR LA MÉDIATRICE:

985 OK. 21 au soir, 22 et peut-être 23, en tout cas si vous êtes capables de garder ça, ça serait parfait comme ça.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

990 À moins de force majeure, c'est sûr qu'on va le garder. Parce que dans la semaine du 27, le 28 et le 29, tous les gestionnaires sont à Québec, on peut pas.

PAR LA MÉDIATRICE:

995 Alors à ce moment-là, ça va laisser la semaine suivante pour faire retomber la poussière. Moi, ça me permet en même temps de faire d'autres tractations, et on pourrait se revoir la semaine du 4.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1000 Moi, la semaine du 8 au 13, je suis en vacances. La semaine du 11, de toute façon, c'est une semaine de quatre (4) jours parce que le 11, c'est l'Action de Grâce. Cette semaine-là, je suis en vacances jusqu'au jeudi, disponible juste le vendredi.

PAR LA MÉDIATRICE:

1005 Bien là, je pense qu'avant ça, on va avoir vu – et puis à tout hasard est-ce que par exemple, vous, si vous êtes pas là, est-ce qu'il y a quelqu'un qui...

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1010 C'est un des deux (2), là. Bien, s'il y a des décisions à prendre, c'est un des deux (2). Bien, c'est pas que lui peut pas en prendre...

PAR M. LOUIS BELZILE:

1015 Non, non, j'ai pas l'autorité pour en prendre.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1020 Moi, si je veux parler en haut, c'est un des deux (2). Moi, je tiens pas à être là
nécessairement tout le temps, mais ça prend quelqu'un décisionnel, sans ça on réglerait jamais
rien.

PAR LA MÉDIATRICE:

1025 C'est ça, exactement. Et moi, j'insiste pour que ce soit quelqu'un qui est en mesure de
prendre les décisions, qui m'assure que les décisions vont être respectées.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

1030 C'est parce que Louis est capable de répondre mais, en tout cas...

PAR LA MÉDIATRICE:

1035 Non, il a pas l'autorité, on comprend ça.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Les deux (2) gestionnaires, c'est moi et Victor.

1040 **PAR LA MÉDIATRICE:**

C'est beau, parfait. Ça va fonctionner comme ça.

1045 Ça fait que ce soir, on a prévu dix-neuf heures trente (19 h 30), on va réaménager la
salle pour que ça soit convivial pour tout le monde.

Alors à dix-neuf heures trente (19 h 30)!

1050

SÉANCE AJOURNÉE AU 9 SEPTEMBRE 2004 À DIX-NEUF HEURES TRENTÉ (19 H 30)

1055

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifiée sous mon
serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes
sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.